

tenue après avoir promis de faire dire une messe en l'honneur de sainte Anne.—H. MONGEON.

ST-ULRIC.—21 octobre 1886.—Deux abonnés de cette paroisse ont obtenu leur guérison après une neuvaine à sainte Anne et la promesse de faire publier cette faveur dans le *Messenger*.

ST. EDOUARD DES MÉCHINS, 23 octobre.—Je reconnais devoir à sainte Anne la guérison de mon fils, qui souffrait d'une maladie grave depuis plusieurs années. Tout soin devenait inutile, lorsque j'eus le pensée de recourir à sainte Anne lui promettant de faire publier dans ses *Annales* cette guérison si elle daignait m'exaucer. L'enfant est parfaitement guéri. Mille actions de grâces soient rendus à sainte Anne pour cette insigne faveur.—G. R.

Une mère de famille nous écrit de la même paroisse : J'avais promis à sainte Anne que si ma petite fille revenait à la santé, j'irais visiter son sanctuaire et que je ferais publier cette guérison dans ses *Annales*. Depuis que j'ai eu le bonheur d'aller visiter le sanctuaire de Sainte-Anne des Monts avec mon enfant qui souffrait des douleurs atroces, je dois proclamer à la gloire de sainte Anne que mon enfant est complètement guéri. Reconnaissance à cette bonne mère.—DAME D.

TAUNTON, MASS.—18 octobre 1886.—Je suis abonnée au *Messenger* depuis un an. Mon mari était sujet à des attaques d'épilepsie depuis deux ans. Je promis de m'abonner au *Messenger de Sainte-Anne* et de faire publier sa guérison s'il ne retombait plus. N'ayant rempli qu'une partie de mes promesses, il retomba après un an une fois. Je viens donc, tout en demandant pardon à ma bonne mère, m'acquiescer de ma promesse et lui demander la grâce que mon mari ne retombe plus.—DAME C. P.